FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mousse Ultime

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

▼*Marque commerciale:* Mousse Ultime

▼*N° de produit:* B1017

Identifiant unique de formulation (UFI): DJ3E-NFY4-YWAJ-P4XK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Nettoyant
Réservé à un usage professionnel et industriel.

Code produit (A.I.S.E.): AISE-C22 / produits d'entretien pour automobiles (vaporisateur, liquide) à usage ménager.

Descripteurs d'utilisation (REACH):

Secteur d'utilisation:	**La description:**
LCS "PW"	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de produit:	**La description:**
PC 35	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégorie de processus:	**La description:**
PROC 11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

EuPCS: PC-CLN-17.1 / Produits de nettoyage extérieur - tous types de véhicules

Utilisations déconseillées : Pour un usage professionnel uniquement. Ce produit n'est pas recommandé pour un usage industriel, professionnel ou grand public autre que les utilisations identifiées ci-dessus

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise: **Autosmart International Limited**
Lynn Lane,
Shenstone,
Lichfield
WS14 0DH Staffordshire.
United Kingdom
+44 (0) 1543 481 616
EU: Hållnäsgatan 14, 752 28 Uppsala, Sweden. +46 (0) 18-8439320 (09:00 - 17:00)
www.Autosmart.co.uk

Personne à contacter: Russell Butler

Courriel: SHREQ@autosmart.co.uk

▼*Révision:* 10/08/2026

▼*Version de la fiche de données de sécurité:*	2.0
▼*Date de la précédente édition:*	03/02/2026 (1.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NCEC - Pour une assistance chimique d'urgence UNIQUEMENT (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appelez le NCEC au +33 1 72 11 00 03 (24 heures au Royaume-Uni)
lors de l'appel, mentionnez "AUTOSMART 29003-NCEC"

Numéro d'appel d'urgence national: ORFILA (01-45-42-59-59)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Met. Corr. 1; H290, Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Corr. 1C; H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1; H318, Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. ▼Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:

Mention d'avertissement:	Danger
Mention(s) de danger:	Peut être corrosif pour les métaux. (H290) Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (H314)
▼*Conseil(s) de prudence:*	
Générales:	Sans objet.
▼*Précautions:*	Porter un équipement de protection des yeux/ des gants de protection/des vêtements de protection. (P280) Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. (P260)
▼*Intervention:*	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. (P303+P361+P353) Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. (P362+P364) EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338)
Stockage:	Sans objet.
Élimination:	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale (P501)
Substances dangereuses:	Alcohols, C9-11, ethoxylated 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts Sulfonic acids, C14-16 (even numbered)-alkane hydroxy and C14-16 (even numbered)-alkene, sodium salts hydroxyde de sodium soude caustique

Autre étiquetage:	UFI : DJ3E-NFY4-YWAJ-P4XK
Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents (applicable aux emballages de détergents vendus au grand public):	< 5% · Agents de surface amphotères · Agents de surface anioniques · Agents de surface non ioniques

2.3. Autres dangers

Autre: Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. ▼Mélanges

Produit/composant:	Identifiants:	% w/w:	Classification:	Note:
Tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate	N° CAS : 51981-21-6 N° CE: 257-573-7 REACH: 01-2119493601-38-XXXX N° index :	3-5%	Met. Corr. 1, H290	
2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol	N° CAS : 111-76-2 N° CE: 203-905-0 REACH: 01-2119475108-36-XXXX N° index : 603-014-00-0	3-5%	Acute Tox. 4, H302 (ATE: 1200,00 mg/kg) Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 3, H331	[1]
Alcohols, C9-11, ethoxylated	N° CAS : 68439-46-3 N° CE: 931-514-1 REACH: This product is a Polymer which is exempt from the obligation to register under REACH in accordance with Article II, Section 9. N° index :	1-3%	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	[19]
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts	N° CAS : 61789-40-0 N° CE: 931-296-8 REACH: 01-2119488533-30-0018 N° index :	1-3%	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	[19]
Sulfonic acids, C14-16 (even numbered)-alkane hydroxy and C14-16 (even numbered)-alkene, sodium salts	N° CAS : 68439-57-6 N° CE: 931-534-0 REACH: 01-2119513401-57-0002 N° index :	1-3%	Skin Irrit. 2, H315 (SCL: 5,00 %) Eye Dam. 1, H318 (SCL: 38,001 %) Eye Irrit. 2, H319 (SCL: 5,00 %)	[19]
hydroxyde de sodium soude caustique	N° CAS : 1310-73-2 N° CE: 215-185-5 REACH: 01-2119457892-27-XXXX N° index : 011-002-00-6	1-3%	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Skin Corr. 1B, H314 (SCL: 2,00 %) Skin Irrit. 2, H315 (SCL: 0,50 %) Eye Irrit. 2, H319 (SCL: 0,50 %)	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.
[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités:	En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité. En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.
Inhalation:	En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.
Contact cutané:	Rincez la zone exposée à l'eau pendant une longue période - au moins 30 minutes. Il peut être nécessaire de rincer pendant plusieurs heures. Utilisez une température d'eau confortable (20-30 °C). Contactez le service antipoison/le médecin/l'hôpital pour obtenir des conseils supplémentaires sur le suivi et le traitement. Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Contact visuel:	En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau ou solution saline (20-30 °C) pendant au mions 30 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Faites aussitôt appel à un médecin. Consultez un médecin immédiatement et continuez de rincer pendant le trajet.
Ingestion:	En cas d'ingestion, contactez immédiatement un médecin. Donnez au blessé de l'eau à boire si la personne est consciente. N'essayez JAMAIS de faire vomir à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que le vomi ne revienne pas dans la bouche et la gorge. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité. Appelez une ambulance.
Brûlure:	Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau.
L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures

dans les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Sans objet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.
Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :
Les oxydes de nitrogène (NO_x)
Les oxydes de carbone (CO / CO2)
Certains oxydes de métal

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evitez le contact direct avec le produit répandu.
Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.
Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.
Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Limitez l'étendue des fuites et recueillez les produits répandus avec des granulés ou autre matière équivalente et éliminez le tout en respectant les réglementations sur les déchets dangereux.
Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact direct avec le produit.
Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. ▼Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
Stocker dans un récipient avec doublure intérieure.

Les compatibilités en matière de conditionnement:	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
▼*Conditions de stockage:*	6 - 40°C
Matières incompatibles:	Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. ▼Paramètres de contrôle

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 49
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10
Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 50
Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 246
Observations:
Risque de pénétration percutanée.

hydroxyde de sodium
soude caustique
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 2

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 06/2024.

▼DNEL

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts

Durée : :	Voie d'exposition : :	DNEL : :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	7.5 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	12.5 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	13.04 mg/m³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	44 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	7.5 mg/kg/jour

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol

Durée : :	Voie d'exposition : :	DNEL : :
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	147 mg/m³
Effets locaux à court terme - Travailleurs	Inhalation	246 mg/m³
Effets systématiques à court terme - population globale	Inhalation	426 mg/m³
Effets systématiques à court terme - Travailleurs	Inhalation	1091 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	59 mg/m³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	98 mg/m³
Effets systématiques à court terme - population globale	Orale	26.7 mg/kg/jour

Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	6.3 mg/kg/jour

Alcohols, C9-11, ethoxylated

Durée : :	Voie d'exposition : :	DNEL : :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	1250 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	2080 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	87 mg/m³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	294 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	25 mg/kg/jour

hydroxyde de sodium
soude caustique

Durée : :	Voie d'exposition : :	DNEL : :
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	1 mg/m³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	1 mg/m³

Sulfonic acids, C14-16 (even numbered)-alkane hydroxy and C14-16 (even numbered)-alkene, sodium salts

Durée : :	Voie d'exposition : :	DNEL : :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	1295 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	2158.33 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	45.04 mg/m³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	152.22 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	12.95 mg/kg/jour

Tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate

Durée : :	Voie d'exposition : :	DNEL : :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	7500 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	15000 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	1.8 mg/m³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	7.3 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	1.5 mg/kg/jour

▼PNEC

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts

Voie d'exposition : :	Durée d'exposition : :	PNEC : :
Eau de mer		1.35 µg/L
Eau douce		13.5 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		3 g/L
Sédiments en eau de marines		1.11 mg/kg
Sédiments en eau douce		11.1 mg/kg
Sol		850 µg/kg

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol

Voie d'exposition : :	Durée d'exposition : :	PNEC : :
Eau de mer		880 µg/L
Eau douce		8.8 mg/L

Emission intermittente (eau douce)		26.4 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		463 mg/L
Prédateurs		20 mg/kg
Sédiments en eau de marines		3.46 mg/kg
Sédiments en eau douce		34.6 mg/kg
Sol		2.33 mg/kg

Alcohols, C9-11, ethoxylated

Voie d'exposition : :	Durée d'exposition : :	PNEC : :
Eau de mer		103.79 µg/L
Eau douce		103.79 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		14 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		1.4 mg/L
Sédiments en eau de marines		13.7 mg/kg
Sédiments en eau douce		13.7 mg/kg
Sol		1 mg/kg

Sulfonic acids, C14-16 (even numbered)-alkane hydroxy and C14-16 (even numbered)-alkene, sodium salts

Voie d'exposition : :	Durée d'exposition : :	PNEC : :
Eau de mer		2.4 µg/L
Eau douce		24 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		19.7 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		4 mg/L
Sédiments en eau de marines		76.7 µg/kg
Sédiments en eau douce		767 µg/kg
Sol		1.21 mg/kg

Tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate

Voie d'exposition : :	Durée d'exposition : :	PNEC : :
Eau de mer		945 µg/L
Eau douce		9.45 mg/L
Emission intermittente (eau douce)		953 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		41.2 mg/L
Prédateurs		67 mg/kg
Rejets intermittents (eau de marines)		95.3 µg/L
Sol		500 µg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales: La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition: Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition: Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques:	La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées. S'assurer que les postes de rinçage oculaire et les douches de décontamination sont facilement accessibles. Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.
Mesures d'hygiène:	A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.
Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:	Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités: Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires:

Type:	Classe:	Couleur:	Normes:	:
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée				

Une protection respiratoire conforme à une norme approuvée doit être portée si une évaluation des risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Assurez-vous que tout l'équipement de protection respiratoire est adapté à l'usage auquel il est destiné et qu'il est officiellement marqué selon une norme pertinente. Vérifiez que le respirateur est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement.
Des cartouches filtrantes à gaz et combinées adaptées à l'utilisation prévue, des respirateurs à masque facial complet avec des cartouches filtrantes remplaçables adaptées à l'utilisation prévue, des demi-masques et des respirateurs à quart de masque avec des cartouches filtrantes remplaçables adaptées à l'utilisation prévue, peuvent tous être utilisés.

Protection de la peau:

Recommandé:	Type/Catégorie:	Normes:	:
Utilisez des vêtements de travail dédiés	-	-	
Chaussures de sécurité antidérapantes		EN ISO 20344	

Des chaussures appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme approuvée doivent être portés si une évaluation des risques indique qu'une contamination cutanée est possible.

Protection des mains:

Matériel:	Épaisseur minimum (mm):	Délai de rupture (min.):	Normes:	:
Caoutchouc nitrile	0,2	> 120	EN374-2, EN16523-1, EN388	

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux

appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Il est recommandé de changer fréquemment. Le choix des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, et des conditions de travail et d'utilisation. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément. Des gants fabriqués dans les matériaux suivants peuvent fournir une protection chimique appropriée: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: > 0.2 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 2 heures. L'épaisseur du gant n'est pas nécessairement une bonne mesure de la résistance du gant puisque le taux de perméation dépendra de la composition exacte du gant. L'exposition répétée aux produits chimiques dégradera la capacité du gant à résister aux produits chimiques. Les environnements de travail et les pratiques de manipulation des produits peuvent variées, c'est pourquoi des procédures de sécurité devraient être développées pour chaque application prévue. Porter des gants fins de coton au-dessous des gants en caoutchouc s'il y a risque d'allergie.

▼*Protection des yeux:*

Type:	**Normes:**	**:**
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN ISO 16321-1	
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN 166 / EN ISO 16321-1	
Écran facial	EN ISO 16321-1	
Écran facial	EN 166 / EN ISO 16321-1	

Des lunettes conformes à une norme approuvée doivent être portées si une évaluation des risques indique qu'un contact visuel est possible. Il faut porter un équipement de protection individuelle qui offre une protection appropriée des yeux et du visage. Portez des lunettes moulantes contre les éclaboussures de produits chimiques ou un écran facial. S'il existe des risques d'inhalation, un respirateur complet peut être nécessaire à la place.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur / Seuil olfactif (ppm):	Caractéristique
▼*pH:*	13.2 (20 °C)
pH en solution:	11.5 (1%)
Densité (g/cm^3):	1,052 (20 °C)
Viscosité cinématique:	1 mm^2/s (20 °C)
Viscosité dynamique:	1 mPa.s (20 °C)
Caractéristiques des particules:	Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C):	0
Le point/l'intervalle de ramollissement (°C):	Ne s'applique pas aux liquides.
Point d'ébullition (°C):	93
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur relative :	Aucune information disponible.
Température de décomposition (°C):	Aucune information disponible.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C):	66
▼*Inflammabilité (°C):*	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammation (°C):	Aucune information disponible.
Limite d´explosivité (% v/v):	Aucune information disponible.

Solubilité

▼*Solubilité dans l'eau:*	Soluble
n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):	Aucune information disponible.
Solubilité dans la graisse (g/L):	Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

COV (g/L):	0
D'autres paramètres physiques et chimiques:	Aucune information disponible.
Capacités oxydantes:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité
Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique
Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucune connue.

10.4. ▼Conditions à éviter
Températures extrêmes

10.5. Matières incompatibles
Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux
La décomposition thermique peut produire des vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

▼Toxicité aiguë

Produit/composant	Tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Orale
Test :	DL50
Valeur :	>5000 mg/kg bw

Produit/composant
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Orale
Test : DL50
Valeur : 2335 mg/kg

Produit/composant
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Cutanée
Test : DL50
Valeur : >2000 mg/kg

Produit/composant
Sulfonic acids, C14-16 (even numbered)-alkane hydroxy and C14-16 (even numbered)-alkene, sodium salts
Voie d'exposition : Orale
Valeur : 2079 mg/kg

Produit/composant
Sulfonic acids, C14-16 (even numbered)-alkane hydroxy and C14-16 (even numbered)-alkene, sodium salts
Voie d'exposition : Cutanée
Valeur : 6300 - 13500 mg/kg

Produit/composant
Sulfonic acids, C14-16 (even numbered)-alkane hydroxy and C14-16 (even numbered)-alkene, sodium salts
Voie d'exposition : Inhalation
Valeur : >52 mg/L

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

▼Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼Toxicité pour la reproduction

Produit/composant
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts
Espèce : Rat
Test : CSENO
Valeur : 247 mg/kg

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures dans les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. ▼Toxicité

Produit/composant	Tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate
Méthode d'essai :	OCDE 203
Espèce :	Poisson, Oncorhynchus mykiss
Milieu environnemental :	Eau douce
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	> 100 mg/L

Produit/composant
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts

Espèce :	Poisson, Pimephales promelas
Milieu environnemental :	Eau douce
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	1.11 mg/L

Produit/composant
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts

Espèce :	Daphnie, Daphnia magna
Milieu environnemental :	Eau douce
Durée :	48 heures
Test :	CE50
Valeur :	1.9 mg/L

Produit/composant
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts

Espèce :	Poisson, Oncorhynchus mykiss
Milieu environnemental :	Eau douce
Test :	CE10
Valeur :	0.135 mg/L

Produit/composant	hydroxyde de sodium soude caustique

Espèce :	Poisson, Leuciscus idus
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	189 mg/L

Produit/composant	hydroxyde de sodium soude caustique
Espèce :	Crustacés, Daphnia magna
Durée :	48 heures
Test :	CE50
Valeur :	40-240 mg/L

Produit/composant	hydroxyde de sodium soude caustique
Espèce :	Crustacés, Ceriodaphnia dubia
Durée :	48 heures
Test :	CE50
Valeur :	40.4 mg/L

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. ▼Persistance et dégradabilité

Produit/composant
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts

Milieu environnemental :	Installation à boue activé
Durée :	28 jours
Valeur :	91.6 %
Conclusion :	Biodégradabilité facile

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. ▼Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts

Milieu environnemental :	Sol
LogKow :	4.232
Conclusion :	Il n'est pas prévu de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit est couvert par la réglementation sur les déchets dangereux. (*)

HP 6 - Toxicité aiguë
HP 8 - Corrosif
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED: 20 01 29* Détergents contenant des substances dangereuses

Emballages pollués

Code CED: 15 01 10*
Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
15 01 01 Emballages en papier/carton

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

:	14.1 ONU ***:	14.2 Désignation officielle de transport:	14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	14.4 PG*:	14.5. Env**:	Autres informations ::
ADR/ADN/RID	UN1719	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A (hydroxyde de sodium soude caustique)	Classe: 8 Étiquettes: 8 Code de classification: C5 	III	Non	Quantités limitées: 5 L Code de restriction en tunnels: (E) Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IMDG	UN1719	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (sodium hydroxide)	Classe: 8 Étiquettes: 8 Code de classification: C5 	III	Non	Quantités limitées: 5 L EmS: F-A S-B Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IATA	UN1719	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (sodium hydroxide)	Classe: 8 Étiquettes: 8 Code de classification: C5 	III	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.

* Groupe d'emballage
** Dangers pour l'environnement
*** Numéro ONU ou numéro d'identification

Autre

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.
ADR/ADN/RID / Voir tableau A, section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir la section 5.4.3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.
IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.
IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

▼*Limites d'utilisation:*	Réservé aux utilisateurs professionnels. Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit. Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.
Demandes de formation spécifique:	Pas d'exigences particulières.
Protection contre les accidents majeurs - Categories / Substances dangereuses désignées:	Sans objet.
Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents:	< 5% · Agents de surface amphotères · Agents de surface anioniques · Agents de surface non ioniques
Autre:	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Sources:	Ordonnance n° 2001-174 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail. Ordonnance n° 2001-173 du 22 février 2001 relative a l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail. Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents. Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets. Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP). Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H290, Peut être corrosif pour les métaux.
H302, Nocif en cas d'ingestion.
H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315, Provoque une irritation cutanée.

H318, Provoque de graves lésions des yeux.
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
H331, Toxique par inhalation.
H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

LCS "PW" = Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
PROC 11 = Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PC 35 = Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

▼Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service
CE = Conformité Européenne
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV = Composés Organiques Volatils
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
ds = les déchets spéciaux
EC = Concentration efficace
ED = Dose efficace
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
EL = Chargement efficace
ErC = Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits
FBC = Facteur de Bioconcentration r
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
HP = Code de propriété de dange
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
IC = Concentration inhibitrice maximale X
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LC = Concentration létale
LCLo = a valeur est la concentration la plus faible d'une substance dans l'air qui aurait causé la mort d'animaux ou d'humains
LD = Dose létale
LOAEC = Concentration minimale pour un effet nocif observé
LOAEL = Dose minimale pour un effet nocif observé
LOEC = Concentration minimale pour un effet observé
LL = Chargement létal
LogKoc = Logarithme du coefficient de partage carbone organique–eau
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau
LT = temps létal
M = Pour le facteur de multiplication
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NOAEC = Concentration sans effet nocif observé
NOAEL = Dose sans effet nocif observé
NOEC = Concentration sans effet observé

NOELR = Taux de chargement sans effet observable
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
sc = les autres déchets soumis à contrôle
scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scenario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVCB = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange est basée sur les données de test.

Validé par

Russell Butler

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.
Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.
Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.
Pays-langue : FR-fr